

Compte-rendu du comité technique ministériel du 27 mai 2021

Présidente de séance : Sophie DELAPORTE

Participants : Jean-Christophe LEROY - Christine HEUZE - Stéphane TOUZET - Thierry ELEOUET - Jean-Pierre NAULIN - Nicolas GILOT

✓ A RETENIR DE CE CTM

✚ **CTM extraordinaire** : il n'y a pas eu de déclarations liminaires des organisations syndicales

✚ **Les professeurs documentalistes exclus de la prime d'équipements informatiques** : c'est inacceptable !

✚ **RIFSEEP des personnels d'encadrement** : le bilan est globalement correct. **FO Agriculture** reste opposée au RIFSEEP, régime pernicieux et continue de revendiquer un statut de corps.

✚ **Adresse du site de signalement des discriminations** : elle est de nouveau disponible. signalement.discrimination@agriculture.gouv.fr

✚ **Intervention des organisations syndicales en matière d'avancement et de promotions** : l'administration va proposer un rendez-vous à

chaque OS, début juillet, pour porter à connaissance des situations individuelles.

✚ **Mise en œuvre de l'augmentation des enseignants primo-entrants (Grenelle)** : la réponse sera apportée dans les semaines qui viennent.

✚ **Examens** : une réponse « officielle » va être apportée pour les CCF maintenus en mai alors qu'ils auraient dû être annulés.

✚ **Protocole de gestion des contractuels sur budget des établissements** : la version définitive de la partie 1 va être diffusée dans les prochains jours. Pour la partie 2, les documents vont être diffusés en prévision de la programmation d'un prochain groupe de travail.

AU SOMMAIRE

Point 1 : AVIS SUR LES PROJETS DE TEXTES RELATIFS À LA CRÉATION D'UNE PRIME D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ALLOUÉE AUX PERSONNELS ENSEIGNANTS OU EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT RELEVANT DU MINISTRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE ET À SON MONTANT. 2

Point 2 : AVIS SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRIS POUR L'APPLICATION AUX EMPLOIS D'ENCADREMENT, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES, DES DISPOSITIONS DU DÉCRET 2014-513 DU 20 MAI 2014 PORTANT CRÉATION DU RIFSEEP..... 2

COMPTE-RENDU FO AGRICULTURE DÉTAILLÉ

POINT 1 : Avis sur les projets de textes relatifs à la création d'une prime d'équipement informatique allouée aux personnels enseignants ou exerçant des fonctions d'enseignement relevant du ministre chargé de l'agriculture et à son montant.

La prime d'équipement informatique a été mise en place lors du Grenelle de l'enseignement et transposée au MAA. D'un montant brut de 176 €, elle est destinée aux personnels enseignants, titulaires ou contractuels ministère, à l'exclusion des professeurs documentalistes pour l'acquisition et la maintenance du matériel informatique. La DGAFP n'a pas donné suite à la demande du MAA concernant les professeurs documentalistes.

L'administration explique le délai long de mise en place, par la bataille, avec le guichet unique pour défendre les professeurs documentalistes. Elle reconnaît en effet leur implication dans l'enseignement.

Avis FO Agriculture:

FO dénonce une position incompréhensible concernant les professeurs documentalistes. Ils enseignent et assurent du face à face élèves. Ils ne représentent que 350 agents. FO Agriculture considère une telle décision inique.

De plus, s'équiper en matériel informatique pour 176 € brut, c'est une gageure ! ... À peine suffisant pour acquérir une licence.

Sur ce point, l'interministériel décide de tout et le MAA n'a plus la main !

À noter, un point positif, l'administration continue à travailler sur le sujet et essaye de trouver une solution financière à ce problème.

Vote sur la proposition d'amendement du Snetap : « supprimer la phrase excluant les professeurs documentalistes dans le décret » : **Pour** : 10 (dont FO) - **Abstention** : 5

Vote sur le décret : **Pour** : 6 (dont FO) - **Abstention** : 3 - **Contre** : 6

POINT 2 : Avis sur le projet d'arrêté pris pour l'application aux emplois d'encadrement, de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, des dispositions du décret 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP.

Le projet d'arrêté annonce les plafonds par groupe de fonctions pour les 3 secteurs couverts par le statut.

Chaque agent bénéficiera d'une IFSE personnalisée, fixée par une note de service à venir, lors du basculement de manière à garantir au minimum l'indemnitaire perçu auparavant. L'IFSE évolue lors des changements de poste si modification de groupe (ascendant ou descendant).

La mise en œuvre sera rétroactive au 1er septembre 2020.

Un groupe de suivi du statut d'emploi sera programmé ultérieurement.

Avis FO Agriculture :

FO Agriculture était favorable à un statut de corps et non d'emploi. Nous continuerons de le revendiquer ! Suite aux différents groupes de travail, l'administration a fini par améliorer sa copie ! Les montants sont devenus globalement acceptables. FO Agriculture salue l'effort consenti. Parce que FO Agriculture considère que le RIFSEEP reste un système pernicieux, elle s'est abstenue.

Vote : 6 pour, 9 abstentions (FO)

Prochain CTM : les 8 et 9 juin

L'équipe FO Agriculture



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

